

Prévenir les enjeux en droit du travail à l'ère de l'IA, du numérique et du RGPD

FORMATEUR

Maître Guillaume Talneau

Avocat senior en droit du travail, EY Société d'Avocats

Site internet : https://www.avocats.ey.com/fr_fr

DURÉE

3 heures

OBJECTIFS

Identifier les risques juridiques liés à l'usage du numérique, des données personnelles et de l'intelligence artificielle dans la relation de travail, maîtriser les obligations applicables (RGPD, droit du travail, règlement IA) et anticiper les enjeux contentieux associés.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PARCOURS

Module 1 – RGPD et données personnelles dans la relation de travail

Identifier ce qu'est une donnée personnelle (article 4 du RGPD) et cerner les principes fondamentaux applicables à l'employeur : licéité, finalité déterminée, minimisation, sécurité, et bases légales hors consentement.

Maîtriser les obligations de transparence et d'information, la protection renforcée des données sensibles, l'encadrement des dispositifs de surveillance (AIPD), ainsi que les droits reconnus aux salariés et le rôle des représentants du personnel.

Module 2 – RGPD et droits des salariés : focus sur le droit d'accès (art. 15)

Maîtriser le contenu et la portée du droit d'accès (article 15 du RGPD) et son application concrète en droit du travail : quelles données, selon quelle procédure et dans quels délais.

Analyser la position de la CNIL, les règles applicables à l'accès aux courriels professionnels et personnels, ainsi que les limites du droit d'accès à la lumière de la jurisprudence récente de la CJUE et de la Cour de cassation (arrêt du 18 juin 2025 et ses suites).

Module 3 – Encadrement du contrôle des salariés à l'ère du numérique

Cerner le cadre juridique de la surveillance des salariés : information préalable, consultation du CSE, respect du RGPD (minimisation, sécurité, AIPD) et sanctions encourues en cas de procédés illicites.

Comprendre l'articulation entre droit à la preuve et protection de la vie privée, ainsi que les risques spécifiques liés à la vidéosurveillance permanente.

**Module 4 –
Dispositifs
numériques de
contrôle des salariés :
panorama et risques**

Passer en revue les principaux dispositifs numériques de contrôle – vidéosurveillance, géolocalisation, messagerie électronique, réseaux sociaux, SMS, adresses IP, logiciels de gestion – à travers la jurisprudence récente de la Cour de cassation et du Conseil d'État.

Identifier, pour chaque dispositif, les conditions de licéité de la preuve et les risques contentieux associés à son utilisation par l'employeur.

**Module 5 –
Cadre juridique et
introduction de l'IA en
entreprise**

Situer le RGPD, le droit du travail et le règlement européen sur l'IA dans une approche par niveau de risque, et connaître le calendrier d'entrée en vigueur ainsi que les sanctions applicables.

Anticiper l'obligation de consultation du CSE en cas d'introduction de l'IA, à la lumière de la jurisprudence récente, et identifier les bonnes pratiques à mettre en place : charte informatique, charte éthique, négociation collective.

**Module 6 –
IA et transformation
de l'organisation du
travail**

Mesurer l'impact de l'IA sur le recrutement et la gestion des talents : tri automatisé des CV, scoring, risques de discrimination et obligations d'information individuelle et collective.

Appréhender l'usage de l'IA dans l'évaluation des salariés et l'organisation du travail (management algorithmique), et les méthodes d'accompagnement : GEPP ou plan de développement des compétences.

**Module 7 –
Négociation sociale et
licenciements**

Intégrer les enjeux de la négociation sociale liés à l'IA : encadrement des usages, transparence, formation et gouvernance des outils.

Identifier les premiers contentieux liés aux licenciements fondés sur l'introduction de l'IA ou la transformation de l'activité, et les responsabilités de l'employeur durant la relation de travail et lors de la rupture du contrat.

**MÉTHODES
PÉDAGOGIQUES**

Vidéos pédagogiques animées par un avocat praticien.

Études de cas et jurisprudences récentes commentées.

Quiz de validation des connaissances.

Mises en pratique et exercices applicables au quotidien professionnel.

**À QUI S'ADRESSE
CETTE FORMATION ?**

Avocats